

Référencé DATADOCK

La démarche VAE à l'IFAS d'Ancenis

En accord avec votre employeur, un contact téléphonique est d'abord réalisé par vos soins.

Un entretien avec votre l'employeur, l'IFAS d'Ancenis et vous-même est organisé.

Vous exposez votre projet.

Après acceptation à votre accompagnement à la démarche VAE, un devis et plan de formation sont finalisés.

L'IFAS d'Ancenis vous accompagne à l'analyse de votre pratique professionnelle, à la rédaction des situations de soins, aux réajustements de vos connaissances en lien avec les bonnes pratiques professionnelles.

L'IFAS d'Ancenis vous accompagne tout au long de votre VAE et après le passage de votre VAE.

Pour tous renseignements :

Vous pouvez vous adresser au CFP-IFAS :

Par téléphone au 02.40.96.41.22

Par mail : ifas.ancenis@stjosta.net

Mise à jour le 4 mai 2021